

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 décembre 2023

Objet
N° 23/09/07
Budget Chaufferie * Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Monsieur François COUTAGNE donne pouvoir à Madame Dominique ANCEY

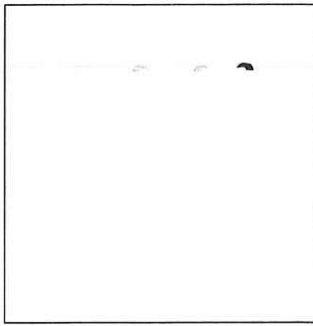
Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et L2121-29 ;
- Vu la délibération n°23/03/14 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023;
- Vu la délibération n°23-05-12 du 14 juin 2023 adoptant la décision modificative n°1 ;
- **Considérant** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024.
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :



Chapitre budgétaire	Crédits nouveaux votés au budget primitif + décisions modificatives	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2024
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	223 882.94€	55 970.74€
TOTAL	223 882.94€	55 970.74€

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches